Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260605-DEL2026_028-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vendredi 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Stéphanie ARNAUD, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Ismehen KHELIF.

Excusés : Nathalie PERRIN (procuration à Laurent LISEMBART), Hubert MINNITI (procuration à Solange PIEL), Jacqueline CHEVILLON (pouvoir à François CANCOUET), Franck HARDY (procuration à Ismehen KHELIF), Anne-Sophie BUDOC (procuration à Philippe BOURRÉ), Yvon DANTEC (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC), Vincent CALLETTE (procuration à Jean-Yves DUCLOS), Antoine FOURNEL (procuration à Mickaël PRODHOMME), Cécile GARNIER (procuration à Paul LEDUCQ).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 18 - votants : 27

2026 – 028 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLCT)
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
VU la délibération du Conseil de Rennes Métropole en date du 21 mai 2026 relative à la création et à la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intervient lors d'un transfert de charges entre les communes et Rennes Métropole, soit à la suite de l'adhésion d'une commune à la Métropole, soit à la suite du transfert d'un équipement ou de nouvelles compétences. La Commission identifie la nature et évalue le montant des dépenses et des recettes qui ne seront plus supportées par les communes et dont le transfert à la Métropole se traduira par une augmentation ou une diminution de l'attribution de compensation versée aux communes, suivant le principe de neutralité budgétaire.

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts dispose que la CLECT est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres. La Commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Les représentants des communes à la CLECT n'ont pas nécessairement la qualité de conseiller métropolitain. Chaque membre titulaire de la Commission dispose d'une voix délibérative.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260605-DEL2026_028-DE

Par délibération en date du 21 mai 2026, le Conseil de Rennes Métropole a décidé de la création de la CLECT et a fixé la composition de celle-ci. Chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, à l'exception de la Ville de Rennes qui, en raison de l'importance de sa population, sera représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Il revient donc au CONSEIL MUNICIPAL de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune de CORPS-NUDS à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Mme PERRIN Nathalie, membre titulaire
- M. PRIGENT Alain, membre suppléant

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder à la désignation de délégués ou de représentants de la commune à scrutin secret puisque la législation l'autorise.
- **DESIGNE** comme suit les représentants de la CLECT au sein de Rennes Métropole :

- Mme PERRIN Nathalie, membre titulaire
- M. PRIGENT Alain, membre suppléant

Fait et délibéré en séance le 5 juin 2026

La secrétaire de séance,
Ismehen KHELIF

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS-NUDS * 35150 *